



APPEL À CANDIDATURES POUR UN PROJET ARTISTIQUE EN CLASSE

Année scolaire 2021 - 2022

Pierre de Lune ouvre, à destination des enseignant·e·s, un appel à candidatures pour les projets d'« ateliers longue durée » 2021-2022.

Cet appel est ouvert :

- aux **enseignant·e·s de la maternelle au secondaire** (quelle que soit la matière enseignée) ;
- à **tous les réseaux d'enseignement** ;
- aux **établissements situés en Région bruxelloise**.

Entre **15 et 20 classes** en bénéficieront.

Ces projets qui se réaliseront durant l'année scolaire 2021-2022, sont subventionnés via la Commission Communautaire Française ou la Cellule Culture-Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Un projet « atelier longue durée » vous propose :

- de **développer des ateliers artistiques** dans votre classe **en partenariat** avec un·e artiste issu·e des Arts de la scène (*comédien·ne, metteur en scène, danseur·se, chorégraphe, auteur·e, etc.*) ;
- de **collaborer étroitement avec un·e artiste** et d'inscrire de manière concrète l'art et la culture dans votre pratique pédagogique ;
- d'**inviter votre classe à réaliser un projet collectif** ;
- de permettre à chaque élève de **s'affirmer**, d'être **créatif·ve**, de créer son **propre langage** artistique et **trouver sa place** au sein du groupe ;
- de **prendre le temps d'explorer une matière artistique** et de valoriser le processus créatif en travaillant par essais-erreurs ;
- d'**inviter les élèves à partager leur expérience** avec d'autres classes en projet lors du « *Rendez-Vous* », journée de finalisation des ateliers.

Artiste et enseignant·e, réels partenaires de projet

À Pierre de Lune, chaque projet d' « atelier longue durée » repose sur le partenariat entre un·e artiste et un·e enseignant·e.

Mis sur un pied d'égalité, les deux partenaires développent le projet **ensemble** dans une perspective d'écoute et d'interaction des compétences propres à chacun. L'artiste **emmène** la classe dans son univers artistique et **transmet** les éléments fondamentaux de sa pratique. L'enseignant·e **rebondit, crée du lien** entre le vécu d'atelier, les apprentissages scolaires et la vie en classe. De cette manière, il·elle participe à la mise en place de sens pour les élèves, à **l'ancrage et à l'intégration de l'expérience artistique et sensible**.

Pierre de Lune veille à mettre en place les meilleures conditions possibles à la création de ce partenariat à travers des réunions de balisage du projet, un Atelier-Rencontre et une Journée intermédiaire.

Plus spécifiquement :

- **L'Atelier-Rencontre** (*formation de 2 jours en début de projet*) propose aux enseignant·e·s et artistes de vivre une expérience commune de pratique artistique pour poser les bases de leur partenariat et de leur projet.
- **La Journée intermédiaire** (*à mi-parcours*) permet aux partenaires de se retrouver en cours d'année pour partager leurs expériences, découvertes et questionnements.

Les temps d'un « atelier longue durée »

► Temps communs avec l'artiste, l'enseignant·e et les élèves :

- 10 à 12 séances de 2 h de cours pour la pratique artistique avec votre artiste-partenaire en classe ;
- 3 séances de 2 h de cours pour une activité complémentaire (atelier philo, atelier Journal créatif® ou atelier avec un·e artiste invité·e) ;
- 2 sorties au spectacle avec bord de scène ;
- Le « Rendez-Vous », journée de finalisation en avril ou mai. Cette journée est conçue comme un temps de partage entre plusieurs classes ayant chacune vécu un « atelier longue durée ».

Ce partage se réalise autour d'une petite forme (10 minutes sur scène), d'un mini-atelier porte-ouverte, ou de traces singulières qui constituent un « objet » à mettre en valeur.

► Temps spécifiques au partenariat artiste-enseignant :

- Une réunion de démarrage et une réunion d'évaluation (avec Pierre de Lune) ;
- Des temps de concertation avant ou après l'atelier en classe ;
- 3 jours de formation validés comme formation continue volontaire par l'ISPB.

Cette formation comprend l'*Atelier-Rencontre* (2 jours en octobre) et la *Journée intermédiaire* (en février).

Modalités

- Les « ateliers longue durée » sont subventionnés via la Commission Communautaire Française ou la Cellule Culture-Enseignement de la FWB. Ces subventions couvrent les prestations des artistes.
- **L'école prend en charge 2 sorties au spectacle** (5€ par élève et par sortie), les déplacements liés aux activités, les frais de matériel éventuels...
- La participation des enseignant·e·s aux 3 journées de formation est reconnue comme formation continue via l'Institut Supérieur de Pédagogie de Bruxelles - ISPB.
- Une convention de collaboration sera signée en septembre entre l'enseignant·e, l'école représentée par la Direction et Pierre de Lune. Elle reprend les engagements de chaque partie pour assurer le bon déroulement de l'activité. Un exemplaire type est disponible sur simple demande.
- La priorité sera donnée aux enseignant·e·s qui souhaitent mettre en place ce type de projet pour la première fois ainsi qu'aux enseignant·e·s actuellement en projet qui désirent reconduire un partenariat pour une deuxième année.
- Afin de donner accès à un maximum de classes et d'écoles, les enseignant·e·s qui ont déjà bénéficié d'un projet pendant deux années consécutives ne seront pas prioritaires.

Intéressé·e ?

Si vous souhaitez déposer votre candidature pour un projet d'*Atelier longue durée* rendez-vous sur notre site <https://www.pierredelune.be/candidatures/> et complétez le formulaire en ligne.

- Les candidatures doivent nous parvenir **pour le 28 février 2021 au plus tard.**
- Une réponse vous sera adressée par mail dans le courant du mois de mars 2021. Pensez à vérifier vos spams, nos e-mails s'y glissent parfois...

Si votre demande est reçue, une réunion d'information et de rencontre avec votre artiste-partenaire sera organisée de 14 à 16 heures :

- Soit mercredi 26 mai 2021
- Soit mercredi 9 juin 2021

en fonction des disponibilités de chacun des deux partenaires.

Cette réunion se tiendra au Centre Culturel le Botanique, Rue Royale, 236 à Saint-Josse.

NB : Les candidatures sont nominatives, c'est à dire que chaque enseignant·e postule pour lui·elle-même (et pour une classe). Il est impératif que le·la candidat·e ait obtenu l'accord de sa direction pour candidater.

Des questions ?

Contactez : Hélène Hocquet – [helene.hocquet\(at\)pierredelune.be](mailto:helene.hocquet(at)pierredelune.be)